

N° de résolution
ou annotation

*PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)*

Girardville, le 13 janvier 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 13 janvier 2025, à dix-neuf heures trente (19:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Claudette Martel et Patricia Bolduc, conseillères, messieurs André Kirouac, Jacky Gosselin et Patrick Dufour, conseillers.

Est absente à l'ouverture de cette séance, madame Line Tanguay, conseillère.

Réunis sous la présidence de monsieur Vincent Beckert, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier.

2025-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit adopté l'ordre du jour.

2025-2

**ABSTENTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU
MOIS DÉCEMBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'ayant reçu à l'avance une copie des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2024; et,

QUE des copies sont disponibles dans la salle, les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2025-3

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCES ORDINAIRE DU 2
DÉCEMBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024 soit accepté tel que présenté.

2025-4

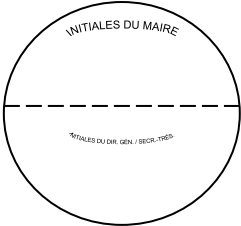
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
DU 2 DÉCEMBRE 2024 TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 tenue le 17 décembre 2024 soit accepté tel que présenté.

2025-5

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET DU PTI 2025-2026-
2027 DU 17 DÉCEMBRE 2024**



N° de résolution
ou annotation

2025-6

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme trienal d'immobilisation 2025 tenue le 17 décembre 2024 soit accepté tel que présenté.

AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES, ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ÉMIS, DE LA LISTE DES SALAIRES NETS (INCLUANT PERSONNEL ENGAGÉ)

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE la liste des comptes C.M. # 24-12 au montant de 47,783.79 \$ soit acceptée tel que présentée;

QUE la maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité;

QUE soit approuvée la liste des déboursés émis:

Municipalité:

	De	À	Montant
Chèques #	13677	13680	8,014.18 \$
Dépôt direct #	1083	1131	278,442.93 \$
Prélèvement #	3952	3978	38,950.35 \$
Dépôt salaire #	598715	598771	36,401.75 \$

2025-7

CLASSIQUE DE CURLING DE LA MRC - INSCRIPTION OUVERTE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'une équipe soit inscrite à la classique de curling dédiée aux municipalités et aux entreprises, au coût de 300 \$, qui aura lieu du 17 au 21 février 2025 au Centre civique Desjardins de Dolbeau-Mistassini.

2025-8

**ACCEPTATION PROPOSITION DE SERVICE PROFESSIONNEL -
CONSTRUCTION GARAGE MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit acceptée la proposition d'honoraire professionnels en architecture de la firme Ardoise, datée de 9 janvier 2025, au montant de 125 730.38 \$ plus taxes, pour la construction du garage municipal.

2025-9

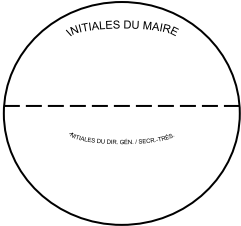
RENOUVELLEMENT ADHÉSION - FQM

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit renouvelé l'adhésion à la FQM pour l'année 2025 au coût de 1,452.99 \$ tti.

2025-10

RENOUVELLEMENT - ADHÉSION ADMQ



N° de résolution
ou annotation

2025-11

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit renouvelée pour 2025 l'adhésion à l'ADMQ et l'assurance au coût annuel de 1,050.70 \$ plus taxes applicables pour le directeur général.

2025-12

REMPLACEMENT - DRIVE - STATION DE POMPAGE RANG NOTRE-DAME

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'un montant de 10 000 \$ soit approuvé pour le remplacement et l'installation d'un variateur de pompe à la station de pompage située au rang Notre-Dame.

2025-13

BUDGET SEMAINE DE RELÂCHE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'un montant de 2 500 \$ soit approuvé pour l'organisation d'activités pendant la semaine de relâche.

2025-14

**EMBAUCHE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER -
FIRME RH**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'un montant de 5 000 \$ soit approuvé pour l'embauche d'une firme en ressources humaines afin de procéder au recrutement d'un nouveau directeur général et greffier-trésorier.

2025-15

PRO-MAIRE (JANVIER-FÉVRIER-MARS 2025)

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE Patricia Bolduc, conseillère, soit nommée pro-maire, pour les mois de janvier, février et mars 2025, ou jusqu'à son remplacement.

2025-16

APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2024 - OMH MARIA-CHAPDELAINE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

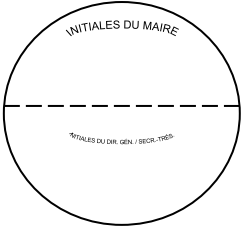
QUE le budget révisé de 2024 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine pour la Municipalité de Girardville, présentant un déficit de 76 149 \$, soit adopté, avec une contribution municipale de 7 614 \$, représentant 10 %.

CCU - MISE À JOUR DU COMITÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le mandat de Jacky Gosselin et Patrick Dufour soit renouvelé pour les années 2025 et 2026 comme membres du comité consultatif d'urbanisme.

Nom	Fonction	Siège au comité	Mandat
-----	----------	-----------------	--------



N° de résolution
ou annotation

2025-17

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Gaston Dufour, président	Citoyen	# 1	2024-2025
Jacky Gosselin	Conseiller	# 2	2025-2026
Patrick Dufour	Conseiller	# 3	2025-2026

APPEL D'INTÉRÊT POUR LA GESTION D'UN COMPTOIR DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, RÉCRÉATIFS ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT que le RLS a été subventionné et mandaté pour la réalisation et la mise en œuvre au Saguenay-Lac-Saint-Jean d'un réseau régional de prêts d'équipements nommé Programme Circonflexe (le « Programme »);

CONSIDÉRANT que le Programme vise plus spécifiquement à permettre une meilleure accessibilité du matériel et de l'équipement sportif, récréatif et de plein air, à augmenter la pratique d'activités des québécois dans un cadre sécuritaire et à favoriser de façon durable la pratique régulière d'activité, notamment auprès des personnes plus vulnérables;

CONSIDÉRANT que LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE souhaite créer ou bonifier un comptoir de prêt d'équipements dans le cadre du Programme et en assurer la gestion :

que LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE s'engage : à gérer et à promouvoir un comptoir de prêt d'équipements accessible, à caractère communautaire et offert gratuitement à toute la population;

que LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE s'engage : à offrir la plus grande accessibilité possible en termes d'offre saisonnière et d'heures d'ouverture;

que LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE s'engage : à déployer les moyens nécessaires afin d'en maintenir l'existence et l'efficacité, étant donné l'importance d'assurer la pérennité et la sécurité;

que LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE a effectué l'évaluation de la couverture en termes d'assurances responsabilités et que le comptoir de prêt est assurable.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte et s'engage selon les balises du programme, si elle est sélectionnée, pour une période de trois ans pour la gestion des opérations et l'administration d'un comptoir de prêt d'équipements.

QUE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE autorise Laurence Lalancette (coordonnatrice des loisirs) à agir en tant que représentant officiel de LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE pour assurer les différents suivis avec le RLS.

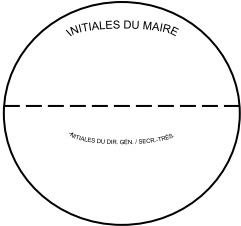
2025-18

SIGNATURE CONTRAT DE CONSEILLER STRATÉGIQUE - DENIS DESMEULES

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Desmeules, actuel directeur général et greffier-trésorier, a annoncé son intention de prendre sa retraite au 31 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Employeur désire procéder à l'embauche d'une nouvelle direction générale à compter du 1er mars 2025 ou dans les environs ;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Desmeules n'occupera plus les fonctions de directeur général et greffier-trésorier à compter du 1er mars 2025 ou dans les environs et qu'il assumera ensuite la fonction de Conseiller stratégique d'ici à son départ à la retraite, soit le 31 mars 2026 ;



N° de résolution
ou annotation

2025-19

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QUE l'Employeur désire reconduire le contrat de travail de M. Denis Desmeules au poste de Conseiller stratégique à la Municipalité, et ce, jusqu'au 31 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Employeur désire formaliser dans un contrat les conditions d'emploi du Conseiller stratégique ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la, conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans un contrat.

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de conseiller stratégique avec M. Denis Desmeules, actuel directeur-général et greffier-trésorier et futur conseiller stratégique; et,

QUE le contrat de travail prenne pleinement effet dès l'entrée en fonction de la nouvelle direction générale.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 19:40 heures.

Vincent Beckert
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et greffier-trésorier

J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.